



Les chiffres clés de la forêt privée

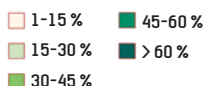
ÉDITION 2008-2009



La forêt sur le territoire français

Plus d'1/4 du territoire

En France, les forêts à vocation de production de bois couvrent 15 millions d'hectares auxquels s'ajoutent 0,7 million d'hectares d'autres forêts à vocation récréative ou de protection. Le taux de boisement est de 28,6 % du territoire.



Source 1

RÉPARTITION PAR TAUX DE BOISEMENT DE LA FORÊT FRANÇAISE EN 1998

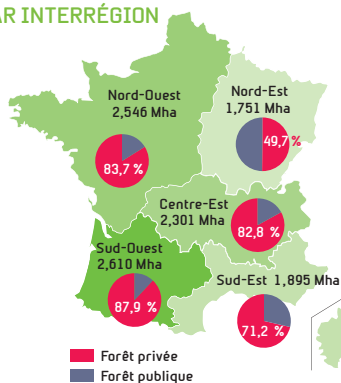


... dont les 3/4 appartiennent à des propriétaires privés

La forêt privée est majoritaire partout en France sauf dans le Nord-Est.

SURFACE DE LA FORÊT PRIVÉE ET RÉPARTITION PAR PROPRIÉTÉ ET PAR INTERRÉGION

Zone	Forêt publique (millions d'ha)	Forêt privée (millions d'ha)
Nord-Ouest	0,496	2,546
Nord-Est	1,772	1,751
Sud-Ouest	0,360	2,610
Centre-Est	0,479	2,301
Sud-Est	0,766	1,895
Total	3,873	11,103
	25,9 %	74,1 %



Source 1

Forêt publique : forêt domaniale ou des collectivités relevant du régime forestier et gérée par l'Office nationale des forêts (ONF).

Forêt privée : forêt appartenant à des propriétaires ou à des groupements privés.

Une forêt majoritairement feuillue

Très diversifiée, la forêt française comporte 137 espèces d'arbres différentes et sa surface est composée de 70 % de forêts feuillues.

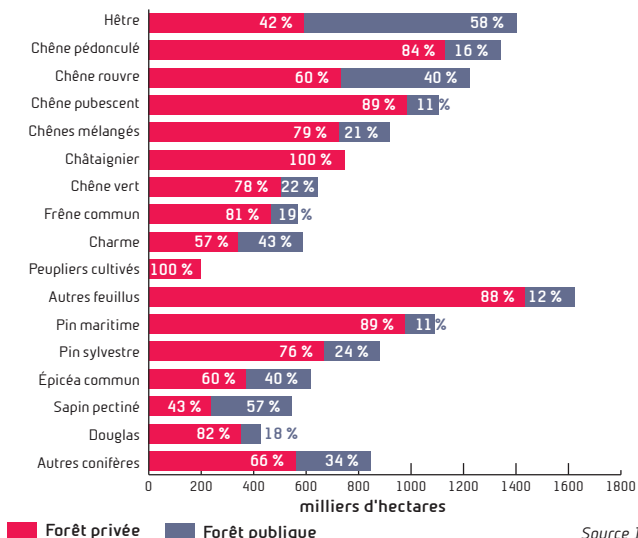
10,3 millions d'hectares de forêts feuillues soit 1,5 milliard de m³ sur pied.

Première forêt feuillue d'Europe, la forêt française est dominée

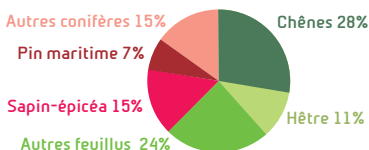
par des chênes qui occupent près de 5 millions d'hectares et 700 millions de m³.

4,4 millions d'hectares de forêts résineuses soit 900 millions de m³ sur pied avec une grande diversité d'essences : sapin, épicéa, douglas, pin maritime, pin sylvestre... *Source 13*

SURFACE DES PRINCIPALES ESSENCES



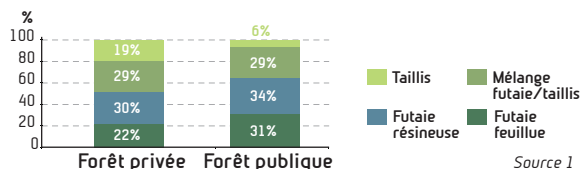
VOLUME SUR PIED DE LA FORÊT FRANÇAISE : 2,4 MILLIARDS DE m³



Des sylvicultures variées

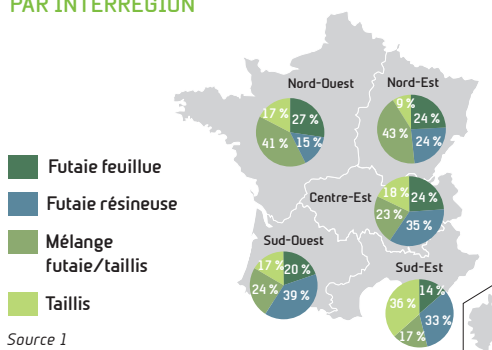
La forêt privée est très diversifiée : la moitié de sa surface est en futaie et la part de taillis qui sont souvent constitués de petites parcelles servant à la production de bois de feu autoconsommé, est plus élevée qu'en forêt publique.

STRUCTURE DES FORÊTS PRIVÉES ET PUBLIQUES



Les futaies résineuses sont majoritaires dans le Sud et la part de taillis est nettement inférieure dans le Nord-Est.

RÉPARTITION DE LA STRUCTURE EN FORÊT PRIVÉE PAR INTERRÉGION

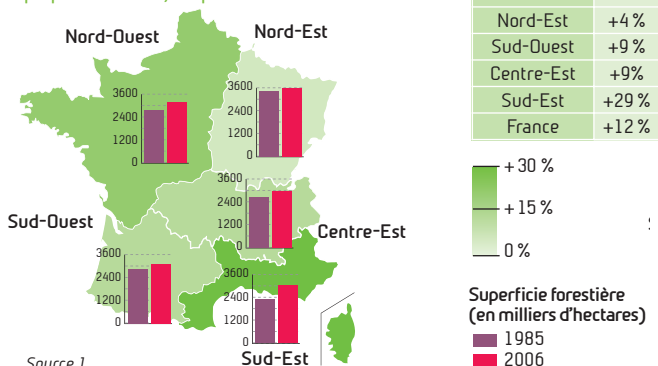


En France, la forêt gagne du terrain

En plus de 20 ans, la surface a augmenté de 1,7 million d'ha, dont 1,4 million situé en forêt privée, grâce notamment aux accrus sur friches agricoles et aux boisements de terres agricoles.

ÉVOLUTION DE LA SUPERFICIE FORESTIÈRE DEPUIS 1985

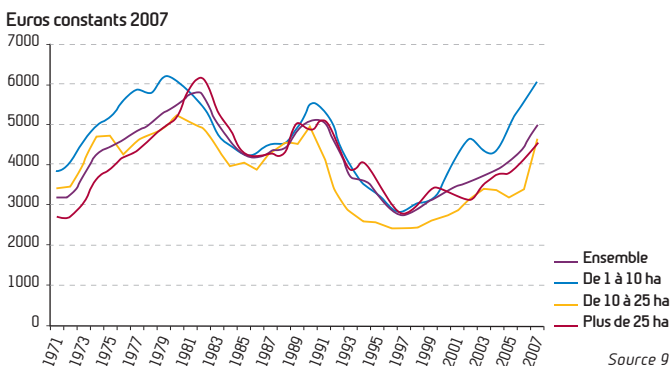
peupleraies exclues, bosquets inclus



Combien vaut la forêt ?

En 2007, le prix moyen de la forêt non bâtie était de **5 540 €/ha** avec de fortes disparités selon la surface des lots vendus.

ÉVOLUTION DU PRIX DE LA FORÊT PAR CLASSE DE SURFACE



- > années 1973-1977 : engouement pour la forêt lié aux chocs pétroliers qui attire nombre d'investisseurs ;
- > années 1979-1984 : diminution des surfaces vendues et du prix des forêts ;
- > années 1986-1990 : la bulle immobilière se répercute sur le marché du bâti forestier ;
- > années 1991-1997 : l'éclatement de la bulle immobilière entraîne une nouvelle baisse des prix de la forêt puis une période de relative stabilité ;
- > années 1997-2005 : hausse de valeur des forêts, dans un contexte de reprise générale des marchés immobiliers, les échanges et les prix restent modérés par l'effet de la tempête de 1999 ;
- > années 2005-2007 : reprise du cours du bois et du prix des forêts et augmentation des surfaces échangées.

Un bien foncier qui s'échange peu

Environ 1 % de la forêt privée se vend chaque année : en 2007, 115 000 hectares ont fait l'objet d'une transaction pour un montant de 1,17 milliard d'euros. Plus de 90 % des transactions portent sur des forêts de moins de 25 hectares.

3,5 millions de propriétaires forestiers privés

dont 1,1 million possèdent plus de 1 hectare

Qui sont-ils ?

Des particuliers qui vivent près de leur forêt

- > 96 % des propriétaires forestiers privés sont des personnes physiques ; ils possèdent 82 % de la surface.
- > 85 % des propriétaires forestiers résident dans la région où est située leur forêt.

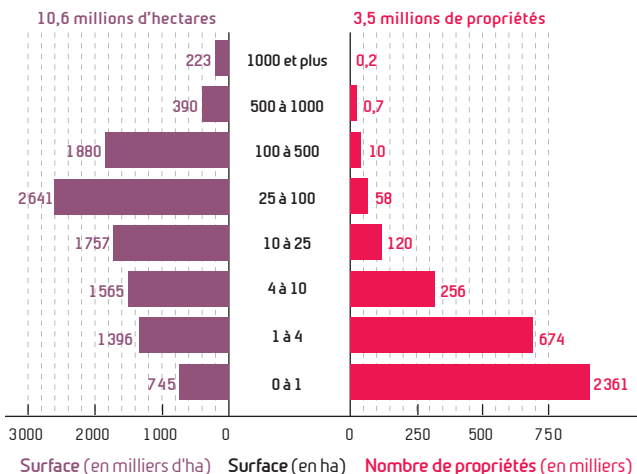
Une majorité de petites propriétés :

3 millions de propriétaires possèdent moins de 4 ha

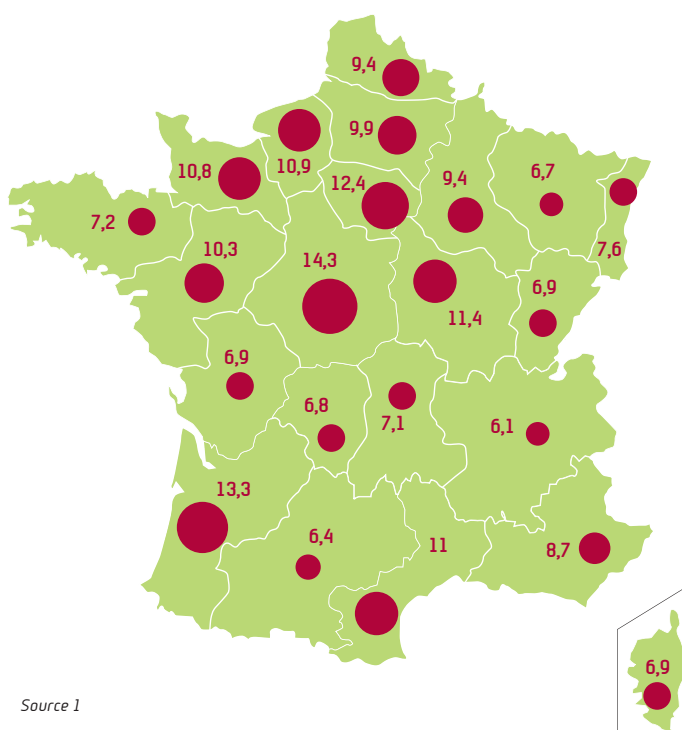
- > 445 000 propriétaires possèdent plus de 4 hectares, soit 77 % de la surface de forêt privée.
- > 189 000 propriétaires possèdent plus de 10 hectares, soit 63 % de la surface de forêt privée.
- > 69 000 propriétaires possèdent plus de 25 hectares, soit 47 % de la surface de forêt privée.
- > 11 000 propriétaires possèdent plus de 100 hectares, soit 23 % de la surface de forêt privée.

Source 2

RÉPARTITION DE LA FORÊT PRIVÉE PAR TAILLE DE PROPRIÉTÉ



SURFACES MOYENNES DES FORÊTS PRIVÉES PAR RÉGION (EN HECTARES)



Source 1

En 1999, les propriétaires forestiers possèdent en moyenne 8,8 hectares morcelés en moyenne en 5 ensembles. Avec 1,8 hectare, l'unité moyenne de gestion traduit un fractionnement très important.

Un patrimoine familial

- > 75 % des propriétaires ont hérité de leur forêt.
- > 60 % des propriétaires le sont depuis plus de 20 ans.
- > 25 % des propriétaires ont acheté (essentiellement des petites surfaces, de 1 à 10 ha) ou planté leur forêt.

Environ 200 000 hectares changent de main chaque année :

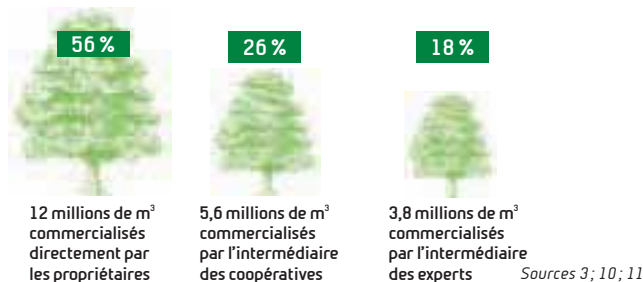
- > 100 000 hectares font l'objet d'une donation ou succession ;
- > 100 000 hectares font l'objet d'une transaction dont :
 - 55 000 sont achetés par des propriétaires forestiers, souhaitant agrandir leur patrimoine,
 - 45 000 par des nouveaux accédants.

Source 2

Que font-ils ?

- > **Ils gèrent leur forêt** en réalisant notamment des travaux forestiers représentant l'équivalent de 41 000 emplois temps plein.
- > **Ils récoltent pour la commercialisation et leur autoconsommation** près de 40 millions de m³ de bois chaque année.
- > **Ils commercialisent 21,4 millions de m³** soit 59,5 % de la récolte commercialisée. La majorité de ces bois est directement vendue par les propriétaires.

QUI COMMERCIALISE LES BOIS ?



Comment gèrent-ils ?

- > **Ils s'appuient largement sur un réseau d'organismes professionnels forestiers** : un quart des propriétaires, détenant environ 60 % des surfaces de forêts, recherchent de l'information ou ont recours à une aide extérieure afin de mieux gérer leur patrimoine forestier.
- > **Ils dotent leurs forêts de documents de gestion durable** (Plan simple de gestion, Code de bonnes pratiques sylvicoles, Règlement type de gestion...).

En 2007, **78,3 % des surfaces des forêts de plus de 25 hectares sont dotées d'un Plan simple de gestion (PSG)*** agréé, ce qui représente 2,7 millions d'hectares.

Depuis la loi d'orientation forestière de juillet 2001, les organismes de la Forêt privée ont développé des documents de gestion durable pour les forêts de moins de 25 hectares. Environ 9 800 propriétaires pour 137 000 hectares ont adhéré à un Code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS), à un Règlement type de gestion (RTG) ou présenté un PSG volontaire.

Au total, 27 % de la surface de forêt privée est munie d'un document de gestion durable (PSG, CBPS, RTG).

* Le Plan simple de gestion est un document décrivant les caractéristiques des peuplements et planifiant les travaux et coupes envisagés. Son agrément vaut garantie de gestion forestière durable.

QUI PRÉSENTE LES PSG ?

	Propriétaires forestiers	Experts et techniciens indépendants	Coopératives forestières	Total
Nombre de PSG*	46 %	25 %	29 %	21 940
Surface des PSG *	42 %	29 %	29 %	2 669 000 ha

*PSG obligatoires en cours de validité et en instruction

Source 5

Les propriétaires forestiers dont la forêt est soumise au PSG sont concernés par la gestion de leur forêt : 46 % d'entre eux présentent eux-mêmes leur PSG. La proportion de propriétaires forestiers (54 %) faisant appel à un professionnel (coopératives, experts ou techniciens forestiers) pour présenter leur PSG augmente cependant régulièrement. La surface moyenne d'un PSG est de 121 ha.

La certification forestière se développe



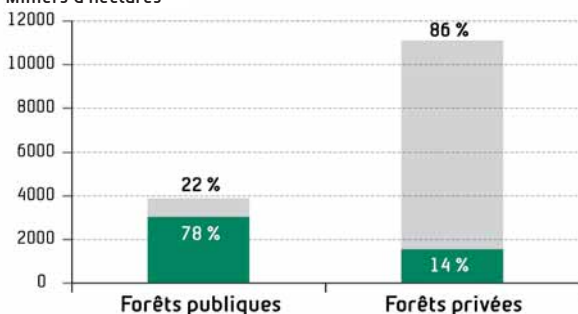
PEFC est le système leader mondial de certification de la gestion durable des forêts. Le logo PEFC garantit, via un contrôle effectué par des organismes de certification indépendants que les produits sont fabriqués avec du bois issu de forêts gérées durablement.

À l'échelle de la France, environ 4,5 millions d'hectares de forêts sont dotés d'un certificat de gestion durable PEFC dont environ 1,5 million d'hectares situés en forêt privée, ce qui représente environ 19 000 propriétaires et groupes privés ayant adhéré à la démarche PEFC. La récolte commercialisée est, quant à elle, certifiée PEFC à 41 %.

Plus de renseignements sur le site : www.pefc-france.org

FORÊTS CERTIFIÉES PEFC PAR CATÉGORIE DE PROPRIÉTÉ (JUN 2008)

Milliers d'hectares



Source 19

■ Forêts non certifiées PEFC

■ Forêts certifiées PEFC

Le bois : une richesse à valoriser

© J. Lemaire

Une ressource abondante en France

Le volume total de bois sur pied est d'environ 2,4 milliards de m³ dont 1,7 milliard de m³ en forêt privée, soit 71 %.

Les forêts privées présentent un volume sur pied à l'hectare plus faible (153 m³/ha contre 183 m³/ha en forêt publique).

Pour l'ensemble de la forêt française, l'accroissement naturel des arbres est estimé à 103 millions de m³/an.

Avec 59 millions de m³/an, **la récolte représente seulement un prélèvement de 57 % de la croissance annuelle.**

La forêt française est donc sous-exploitée. La récolte de la forêt privée représente environ 60 % des volumes commercialisés.



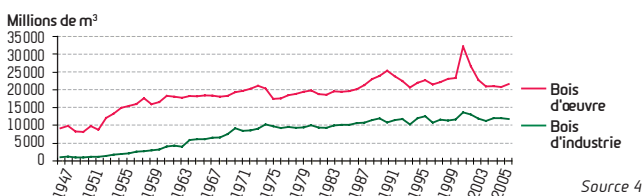
Bois d'œuvre : bois de qualité et de diamètre suffisants pour un usage en bois massifs ou en placages et qui sont destinés à être sciés, tranchés ou déroulés.

Bois d'industrie : bois inaptes au sciage, tranchage ou déroulage et destinés à des emplois industriels, soit en bois ronds de faibles diamètres (poteaux) soit en trituration (panneaux et pâtes à papier).

Repères sur la production de bois en France

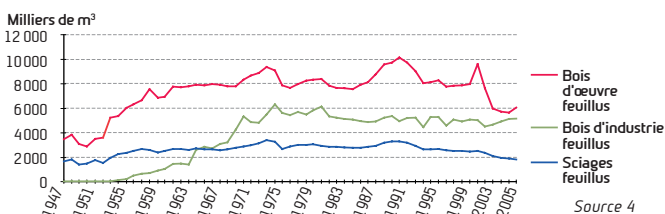
Évolution des récoltes et des productions de sciages

ÉVOLUTION DE LA RÉCOLTE DE BOIS EN FRANCE DEPUIS 1947



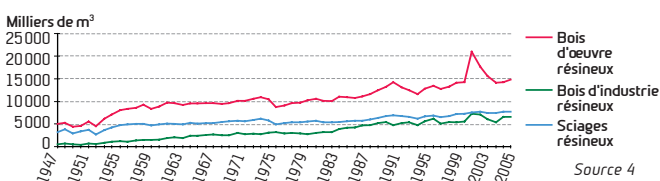
Les effets des tempêtes de 1999 sont désormais passés. Après le pic de 46 millions de m³ de bois récoltés en 2000, on ne retrouve pas encore en 2005 le niveau de mobilisation d'avant tempête.

ÉVOLUTION DE LA RÉCOLTE ET DES SCIAGES FEUILLUS



Depuis 25 ans, la production de sciages feuillus a diminué d'environ 30 %. La récolte de bois d'œuvre a nettement chuté depuis la tempête de 1999.

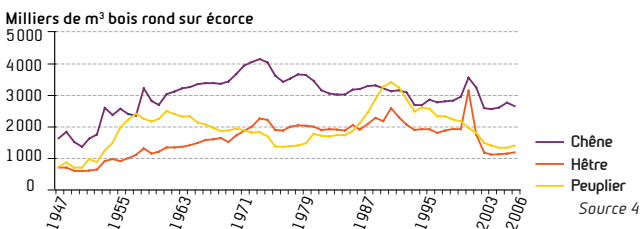
ÉVOLUTION DE LA RÉCOLTE ET DES SCIAGES RÉSINEUX



Depuis 25 ans, la récolte de bois d'œuvre et la production de sciages résineux ont augmenté de 50 %. Parallèlement, la France exporte un volume important de grumes de bois ronds, notamment en période d'offre abondante (tempêtes) et importe près de la moitié de sa consommation de sciages résineux.

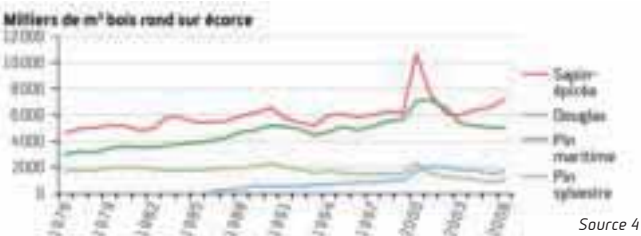
Évolution de la récolte de bois d'œuvre par essence

ÉVOLUTION DE LA RÉCOLTE DE BOIS D'ŒUVRE DES PRINCIPALES ESSENCES FEUILLUES



La récolte des feuillus a nettement diminué. Cette évolution s'explique notamment par le recul des débouchés traditionnels (meubles massifs...), la hausse des coûts d'exploitation et la fermeture des petites scieries de feuillus...

ÉVOLUTION DE LA RÉCOLTE DE BOIS D'ŒUVRE DES PRINCIPALES ESSENCES RÉSINEUSES



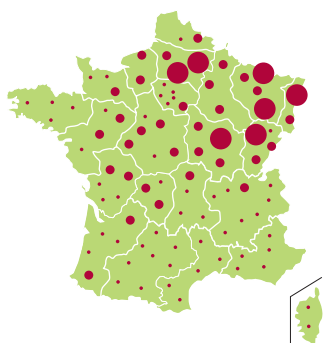
La récolte des résineux est en forte augmentation : plantation d'après-guerre en exploitation, forte demande des secteurs de la construction et de l'emballage.

ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA RÉCOLTE DE BOIS D'ŒUVRE FEUILLUS/RÉSINEUX

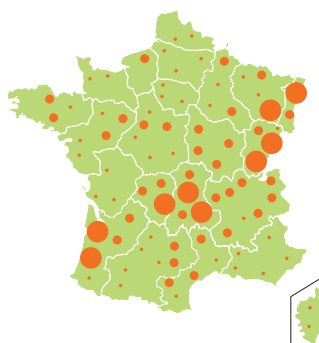


RÉCOLTE 2006 PAR DÉPARTEMENT (m³)

FEUILLUS

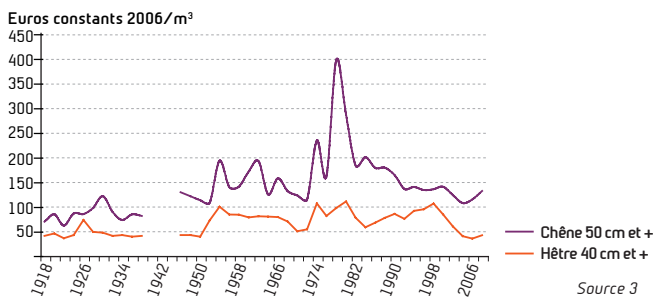


RÉSINEUX

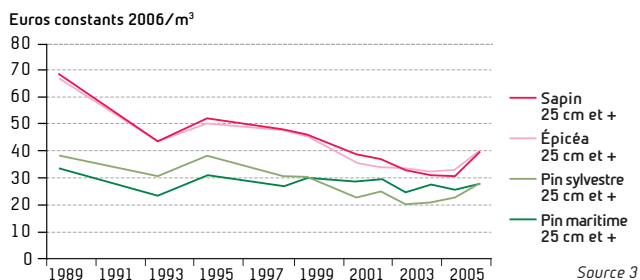


Cours du bois en France

ÉVOLUTION DES PRIX DES HÊTRES ET DES CHÊNES DE 1918 À 2006



ÉVOLUTION DU PRIX DES BOIS RÉSINEUX DE 1989 À 2006



Après une nette décreue en partie liée à l'effet tempête, les prix des bois résineux sont en augmentation de 30 à 40 % entre 2005 et 2007 sans toutefois revenir aux prix antérieurs.

Le bois-énergie

Des atouts importants

Le bois-énergie, c'est :

- > Une énergie renouvelable qui contribue à la lutte contre l'effet de serre et à l'indépendance énergétique.
- > Une filière qui représente déjà l'équivalent de 20000 emplois et une source potentielle d'emplois importante en milieu rural.
- > L'utilisation d'une ressource abondante sous-exploitée.

En chiffres

Fin 2006 :

- > Plus de 9 millions de tonnes équivalent pétrole (tep), soit 4 % du bilan énergétique national.
- > Plus de 1700 chaufferies et réseaux de chaleur collectifs et 1 000 chaufferies industrielles.
- > 6 millions de maisons individuelles équipées d'un appareil de chauffage au bois.
- > 1^{er} énergie renouvelable, le bois est à l'origine de 55 % des énergies renouvelables.

Le développement des énergies renouvelables est une priorité de la France et de l'Union européenne qui souhaitent que leur part dans la consommation totale d'énergie atteigne 20 % à l'horizon 2020.

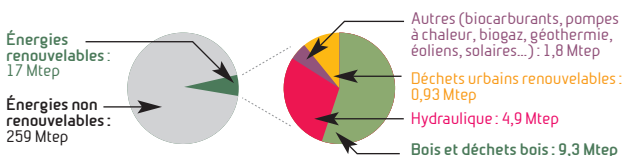
Une part importante provient de la forêt

25 millions de tonnes proviennent directement de la forêt sur 40 millions de tonnes utilisées comme bois-énergie.

Le bois-énergie forestier est exploité quasi exclusivement sous forme de bûches.

La production de plaquettes forestières (bois déchiquetés issus principalement des travaux forestiers, des arbres de faible diamètre et des rémanents de l'exploitation forestière) est d'environ 200 000 tonnes.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE EN FRANCE (2006)



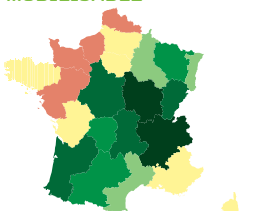
Source 7

Mobiliser plus en protégeant mieux

Du bois disponible pour de nouveaux usages

En 2007, les travaux du Grenelle de l'Environnement ont permis qu'émerge un fort consensus sur la possibilité et la nécessité de « Produire plus tout en protégeant mieux, avec une attention

SIMULATION À L'HORIZON 2016 DU VOLUME SUPPLÉMENTAIRE BIBE MOBILISABLE



Volume supplémentaire mobilisable
par an (milliers de m³)



Source 6

La forêt privée s'organise et met en place différents outils de mobilisation. En 2007, il existe :

- > 900 structures de regroupement forestier de gestion en commun concernant environ 46 000 propriétaires, pour une surface de 163 000 hectares ;
- > de nombreux propriétaires impliqués dans les Plans de développement de massif (PDM) :
 - 113 PDM en cours, concernant 752 000 hectares de forêt privée,
 - 4 000 à 8 000 hectares concernés par chaque Plan de développement de massif, soit des milliers de propriétaires impliqués.

Des résultats régionaux montrent que les PDM permettent d'augmenter la mobilisation jusqu'à 200 %.

Des expériences-tests doivent être étendues sur l'ensemble du territoire pour accroître la mobilisation de bois de manière significative.

toute particulière pour la biodiversité et la gestion des risques ».

Les engagements pris prévoient notamment d'augmenter l'utilisation du bois comme matériau et comme énergie renouvelable, de privilégier la valorisation locale et l'emploi de bois certifiés et de promouvoir le bois construction. Sur la période 2006-2016, les volumes théoriques mobilisables supplémentaires sont estimés à environ 12 à 20 millions de m³/an pour des usages bois industrie et bois-énergie (BIBE), en considérant que le prix du bois-énergie augmente de 50 %.

Emploi et commerce extérieur

Une activité occupant près de 400 000 emplois...

Soit 1,6 % de l'emploi en France.

Et génératrice d'un chiffre d'affaires d'environ 60 milliards d'euros par an.

Sources 12; 14; 15; 16

	Effectif employé	Chiffre d'affaires Hors-taxe Millions d'Euros
Organismes de la forêt privée (coopératives, experts, CRPF)	1 500	600
Personnes salariées équivalent temps plein pour les travaux sylvicoles des propriétaires forestiers privés	5 500	
ONF	11 000	425
Exploitations forestières	8 338	1 551
Travail du bois	82 433	12 787
Meuble en bois	57 115	6 259
Papier-carton	83 478	19 341
Commerce du bois	18 025	5 631
Mise en œuvre du bois (charpente, menuiserie, agencement)	124 500	10 400
Total	391 889	56 994

En 2005 :

- > La valeur de la récolte de bois est d'environ 1 milliard d'euros par an dont 600 millions d'euros en forêt privée.
- > La valeur finale des produits de l'exploitation forestière est d'environ 1,5 milliard d'euros décomposé comme suit :
 - 78 %, soit 1 234 millions d'euros, proviennent du bois d'œuvre (dont chênes : 332 millions d'euros, sapin-épicéa : 324 millions d'euros et pin maritime : 232 millions d'euros);
 - 16 %, soit 244 millions d'euros, proviennent du bois d'industrie;
 - 6 %, soit 96 millions d'euros, proviennent du bois de feu commercialisé.

FRANCE, EUROPE, MONDE : PRODUCTIONS COMPARÉES

La France est en 2005 :

- 1^{er}** pays européen en **stock de bois sur pied, producteur européen** de grumes de feuillus et de sciages feuillus.
- 3^e** pays européen pour la **surface forestière** (après la Suède et la Finlande).
- 4^e** pays européen pour la **production de grumes** (après la Suède, l'Allemagne et la Finlande).
- 5^e** pays européen pour la **production de sciages** (après Allemagne, Suède, Finlande, et Autriche).
- 10^e** **producteur mondial de grumes de feuillus.**

2005	France	Union européenne à 27	Monde	Part de la France dans l'UE 27 (%)	Part de la France dans le monde (%)
Surface forestière (Mha)	15,7	170	3 869	9,2	0,4
Récolte de grumes (Mm ³)	20	219,2	1 026	9,1	1,9
Bois d'industrie (Mm ³)	11,2	137,9	536,6	8,1	2,1
Sciages (Mm ³)	9,95	111,7	428,4	8,9	2,3

Source 17

Balance commerciale de la filière forêt bois

2^e poste de déficit national après l'énergie avec un record historique de -6,1 milliards d'euros en 2007

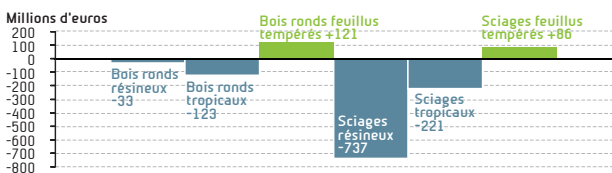
Les secteurs de la filière en cause sont principalement les papiers et cartons, les meubles et sièges en bois et les sciages résineux.

Les importations de sciages résineux (principalement du bois de charpente destiné à la construction), avec environ 3,5 millions de m³, soit un tiers de notre consommation intérieure, ont doublé en 15 ans malgré une hausse régulière de la production nationale. Paradoxalement, les exportations de sciages résineux ont triplé pendant cette même période, passant de 320 000 m³ à 1 million de m³, principalement du bois de coffrage ou d'emballage.

La balance commerciale est en revanche positive en matière de sciages feuillus. Sur une production de 1,9 million de m³ de sciages feuillus, 460 000 m³ sont exportés alors que seulement 180 000 m³ sont importés, bois tropicaux inclus. À noter qu'en Europe, plus d'un m³ de bois d'œuvre feuillu sur cinq est récolté en France et qu'une planche de feuillu sur sept est produite en France.

La balance commerciale des bois ronds est également déficitaire de 42 millions d'euros. En 2007, les importations représentent 317 millions d'euros et proviennent principalement d'Allemagne, du Gabon et de la République démocratique du Congo. Les exportations représentent 287 millions d'euros et sont en majorité à destination de l'Italie, de la Belgique et du Luxembourg, et de l'Espagne.

BALANCE COMMERCIALE DES BOIS RONDS ET DES SCIAGES EN 2007



Sources 15;16

Autres revenus de la forêt

La chasse

2 % des propriétaires forestiers ont un bail de chasse rémunéré sur une surface moyenne de 51 hectares. En 2003, la location de chasse a rapporté 72,5 millions d'euros dont 24 millions d'euros en forêt privée. La valeur des produits de chasse est estimée à 60,5 millions d'euros et cette activité draine environ 23 000 emplois.

Source 13

EXERCICE DE LA CHASSE DANS LES FORÊTS PRIVÉES

	Propriété familiale		Personne morale		Ensemble	
	Effectif	Surface (ha)	Effectif	Surface (ha)	Effectif	Surface (ha)
Chasse louée	23 660	633 610	3 600	603 400	22 360	1 280 240
Chasse gratuite*	904 170	5 758 900	22 400	620 400	927 940	6 401 200
Chasse réservée au propriétaire	84 530	1 148 400	9 200	379 280	89 440	1 575 680
Chasse interdite ou réserve	109 540	584 960	6 800	120 680	111 800	590 880

Effectif : nombre de propriétaires dans cette situation.

Source 4

* Chasse gratuite : propriétaires qui ouvrent gratuitement leur forêt aux chasseurs suivant le régime des ACCA, de la chasse banale ou les usages locaux.

Les champignons commercialisés

La valeur de la récolte commercialisée est estimée entre 10 et 20 millions d'euros par an.

Truffes du Périgord : 20 à 40 tonnes récoltées chaque année.

Cèpes et girolles : la baisse de la récolte peut être imputée à plusieurs facteurs (années sèches, abandon de zones propices, surexploitation mycologique, excès de fréquentation des forêts, surabondance de gibiers).

	Quantité (tonnes/an)		Valeur (millions d'euros/an)	
	1997-98	2002-03	1997-98	2002-03
Champignons récoltés en forêt	3 100	2 400	15,1	10,8

Source 13

Autres produits

Miel forestier : 5 600 à 7 000 tonnes, pour une valeur estimée à 20 à 30 millions d'euros.

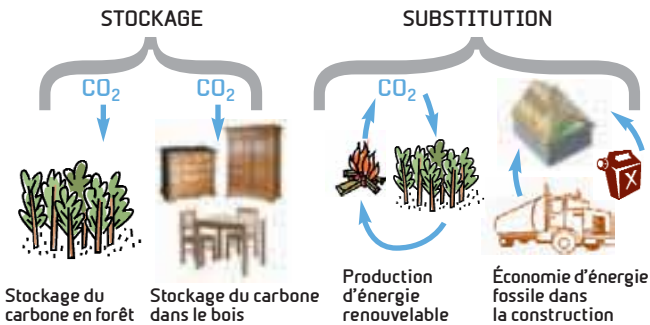
Mais aussi le liège, les plantes de cueillettes...

Enjeux écologiques

Le bois, un écomatériau

La mise en œuvre de bois massif consomme 60 fois moins d'énergie fossile que celle de l'acier et 4 fois moins que celle du béton

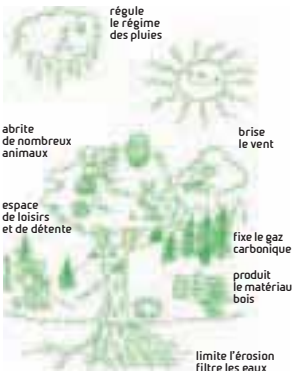
RÔLE DE LA FORÊT ET DU BOIS DANS LA LIMITATION DE L'EFFET DE SERRE



> La forêt améliore la **qualité de l'air** en absorbant le CO_2 par photosynthèse et en stockant le carbone dans le bois et le sol (humus et racines), ce qui contribue à la lutte contre l'intensification de l'effet de serre. La forêt française capte chaque année 64 millions de tonnes de CO_2 soit 12 % des émissions nationales de CO_2 .

> Elle abrite une **grande biodiversité** avec environ une centaine de mammifères, une cinquantaine d'espèces

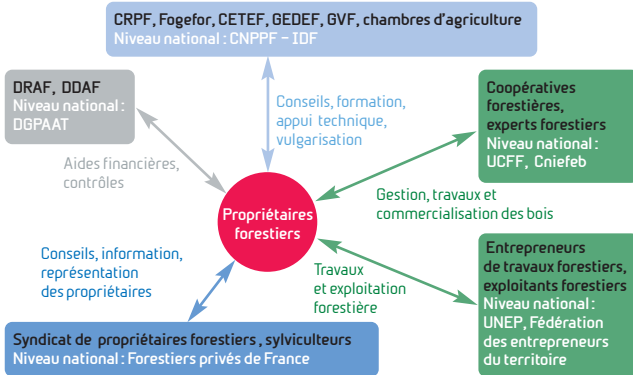
d'oiseaux et de très nombreux insectes, reptiles et amphibiens ainsi que plus de 1 000 espèces végétales présentes en forêt.



> Elle améliore la **qualité des sols et de l'eau** grâce à son réseau racinaire.

> Elle intervient **dans le cycle de l'eau terrestre** (par rejet de vapeur d'eau) et participe ainsi à la régulation des pluies.

Plus de renseignements sur la plaquette « biodiversité et forêt privée » éditée par le CNPPF.



DRAF : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt

DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt

DGPAAT : Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires

UNEP : Union nationale des entrepreneurs du paysage

La Fédération Forestiers Privés de France

créée en 1945, représente et défend les propriétaires forestiers privés auprès des pouvoirs publics français et européens, mais également auprès des partenaires de la filière forêt bois et des organismes non gouvernementaux.

Avec le soutien des syndicats, la Fédération conseille, informe et défend les propriétaires forestiers privés. Elle leur donne ainsi les moyens de gérer leur forêt avec sérénité et en acteurs économiques avertis : **le service économique** regroupe et analyse les principales données économiques et diffuse le bulletin économique SYLVECO, **le service juridique** informe et conseille personnellement les propriétaires forestiers en matière de réglementation, **le service communication** publie la revue nationale des forestiers privés, Forêts de France. La Fédération regroupe 16 unions régionales et 78 syndicats départementaux, interdépartementaux ou régionaux, soit **30 000 adhérents et 2 millions d'hectares**.

Les syndicats de forestiers privés

prennent toutes les initiatives utiles pour favoriser l'activité des forestiers et proposent : une **assurance responsabilité**

civile propriétaires forestiers et des assurances dommages à des tarifs préférentiels, des **informations locales** (coordonnées d'intervenants...), **leur représentation et leur défense** auprès des pouvoirs publics locaux, **la diffusion** des actions menées par la Fédération au niveau national...

Le Centre national professionnel de la propriété forestière (CNPPF)

a pour mission de contribuer aux actions de développement concernant la forêt, par l'animation, la coordination, la recherche, la formation et la diffusion des connaissances.

Les actions de coordination et d'animation concernent principalement les Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF).

La recherche appliquée, la formation et la diffusion des connaissances sont assurées par **le Service d'utilité forestière IDF**, Institut technique qualifié du CNPPF.

Sa mission est de réaliser et diffuser tous travaux et études se rapportant au développement de la forêt, en interface entre les centres de recherche et les agents du développement forestier, présents principalement dans les CRPF.

Il appuie et coordonne le réseau national des organismes de développement forestier : Centre d'études techniques et économiques forestières (CETEF) et groupements de développement.

Les Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF)

sont des établissements publics qui ont pour mission d'orienter et développer la gestion forestière des forêts privées.

En tant qu'établissements publics, l'État leur a confié plusieurs missions :

- > élaborer les 22 *Schémas régionaux de gestion sylvicole* ;
- > agréer les *Plans simples de gestion* des forêts privées de plus de 25 hectares d'un seul tenant (soit 33 500 PSG éligibles pour une superficie de 3 400 000 hectares) ;
- > rédiger les *Codes de bonnes pratiques sylvicoles* et enregistrer les adhésions à de tels codes ;
- > agréer les *Règlements types de gestion*.

En tant qu'organismes de développement, les CRPF interviennent pour inciter les propriétaires à se regrouper :

- > plus de 1 000 *associations syndicales de travaux*, couvrant une surface supérieure à 110 000 hectares ont été créées ;
- > au niveau foncier, plus de 100 opérations de regroupement, sous des formes très diverses, sont réalisées tous les ans ;
- > l'appui aux *organismes de gestion en commun* (Ogec) est continu.

Les CRPF interviennent également en formation et information

des sylviculteurs, pour promouvoir toutes les méthodes de sylviculture. Tous les ans, plus de 400 000 sylviculteurs sont contactés et 37 000 bénéficient d'une formation individuelle ou collective. Ces actions de développement forestier s'appuient sur des réseaux de références techniques et économiques. Le système de formation à la gestion forestière FOGFOR implique les CRPF et les autres organismes professionnels forestiers : il apporte, sous forme de stages collectifs, une formation initiale et continue aux propriétaires forestiers.

La coopération forestière

96 500 adhérents, 2 millions d'hectares en gestion, 27 groupes coopératifs, 900 salariés. 5,6 millions de m³ de bois ont été commercialisés, en 2007, par l'intermédiaire des coopératives forestières à plus de 90 % sous forme de contrats d'approvisionnement rendu usine (dont 2,6 millions de m³ de bois d'œuvre, 2,8 millions de m³ de bois d'industrie, 400 000 stères de bois de chauffage et 85 000 tonnes de plaquettes forestières). Les organismes de la coopération forestière sont créés et administrés par des producteurs forestiers avec 2 objectifs :

> Mettre en commun des moyens matériels et humains nécessaires à une gestion durable et de qualité de la forêt

Service : gestion forestière, documents de gestion, maîtrise d'œuvre de travaux forestiers, reboisements, estimations, évaluations, expertises.

Collecte / Vente : regroupement de l'offre, ventes amiables et groupées, abattage et débardage, transport, ventes par contrats d'approvisionnement.

Approvisionnement : plants forestiers et graines, protections contre le gibier, produits phytosanitaires, petit matériel forestier, équipements divers.

> Améliorer les conditions d'approvisionnement du secteur de la 1^{re} transformation du bois

Les coopératives et les groupements de gestion assurent le regroupement technique, économique et logistique de la production forestière privée. Le regroupement en réseau de ces organismes au sein de l'union de la coopération forestière française (UCFF) permet l'optimisation de services tels que : la production de plaquettes forestières pour le bois-énergie, la coordination des approvisionnements, la certification de la gestion durable des forêts de leurs adhérents, la recherche et le développement de techniques innovantes (cartographie numérisée, logistique...).

Les experts forestiers

118 experts forestiers titulaires, 21 experts stagiaires et 81 experts bois sont adhérents à la Compagnie nationale des

ingénieurs et experts forestiers et des experts bois (Cniefeb).
En 2007, environ 3,8 millions de m³ de bois ont été commercialisés par l'intermédiaire des experts forestiers (dont environ 1 million de m³ en ventes groupées, 1 million de m³ en ventes amiables, 1 million de stères de chauffage et 800 000 m³ par la Société forestière de la Caisse des dépôts et consignations).

Au service des forêts et de leurs propriétaires, l'expert forestier est un professionnel dont la compétence est officiellement reconnue par le Conseil national de l'expertise foncière agricole et forestière (CNEFAF) autour de règles déontologiques définies par la profession (L171 et R171.1 et suivants du code rural).

Il intervient, en particulier, dans les domaines suivants :

- > **aménagement** : rédaction des plans simples de gestion ;
- > **gestion avec maîtrise d'œuvre** : travaux, opérations de sylviculture, coupes de bois du martelage jusqu'à leur vente, gestion de la chasse, gestion administrative et financière... ;
- > **audits et conseils** sur tous les sujets se rapportant à la forêt aux plans technique, juridique, fiscal, économique... ;
- > **évaluation ou expertise** du patrimoine forestier (achat, vente, succession ou sinistre), valeur relative aux locations de chasse, aux ventes de bois, aux performances des essences forestières...

Les Sources

- | | | |
|---|--|--|
| 1 - Inventaire forestier national (IFN) | et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) | 14 - Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) |
| 2 - Enquête sur la structure de la propriété forestière privée 1999 - Agreste - Ministère de l'agriculture et de la pêche | 8 - Forêt, Cellulose, Bois Construction, Ameublement (FCBA) | 15 - Service des études et des statistiques industrielles (Sessi), Ministère de l'agriculture et de la pêche |
| 3 - Office national des forêts (ONF) | 9 - Société forestière de la CDC, FNSAFER et Terre d'Europe- Scafr | 16 - Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES), Ministère de l'agriculture et de la pêche |
| 4 - Direction générale des politiques agricole, agro-alimentaire et des territoires (DGPAAT), Ministère de l'agriculture et de la pêche | 10 - Union de la coopération forestière française (UCFF) | 17 - Food and agricultural organization (FAO) |
| 5 - Centre national professionnel de la propriété forestière (CNPPF) | 11 - Compagnie nationale des ingénieurs et experts forestiers et des experts bois (CNIEFEB) | 18 - Laboratoire d'économie forestière (LEF) |
| 6 - Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (Cemagref) | 12 - Enquête annuelle de branche (EAB) - Ministère de l'agriculture et de la pêche | 19 - Programme européen des forêts certifiées (PEFC) |
| 7 - Agence de l'environnement | 13 - Les indicateurs de gestion durable des forêts françaises - édition 2005 - Ministère de l'agriculture et de la pêche | |

Collecte et analyse des données

Alice Gauthier : alice.gauthier@cnppf.fr Olivier Picard : olivier.picard@cnppf.fr Éric Toppan : eric.toppan@foretpriveefrancaise.com

www.foretpriveefrancaise.com

Centre national professionnel de la propriété forestière (CNPPF)

47 rue de Chaillot 75116 Paris

Tél. : 01 47 20 68 15 - Courriel : cnppf@cnppf.fr

CNPPF- Institut pour le développement forestier (IDF)

23 avenue Bosquet 75007 Paris

Tél. : 01 40 62 22 80 - Courriel : idf@cnppf.fr

Forestiers Privés de France (FPF)

6 rue de la Trémoille 75008 Paris

Tél. : 01 47 20 36 32 - Courriel : foret.privee@wanadoo.fr



Imprimé sur papier PEFC - PEFC/10-31-1118

Conception/réalisation : IDF - © Photo couverture : M. Mouas - Itebe - J. Lemaire - A. Gauthier

